

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**

Présents : **36**

Votants : **41**

Du DOUZE AVRIL 2021
Article L 2121-17 DU CGCT

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot 77 570 Château-Landon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST.

Etaient présents, les titulaires : Anne THIBAUT, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Florent NEGRIER, Alexis KERLO, Alain METAUT, Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Gérard MOUSSET, Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET, Marian WATTS, Bernard PETIT, Yves BOYER, Marie-José QUESTEL, Jean-Jacques HYEST, Maurice GARLAND, Patrick CHAUSSY, Hélène BRIDET, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Michel CAPELLE, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA, Vincent CHIANESE,

Etaient présents les suppléants sans pouvoir : Pascal THOISON, Jean-Sébastien POITOU, Olivier JEANNOTIN,

Etaient absents avec pouvoir : Laurent CASTELLAN (pouvoir à Vincent CHIANESE), Serge PEREIRA (pouvoir à Frédéric BAUDOUIN), Marie-Odile SCHORTER (pouvoir à Valérie LAGILLE), Marie-Laure BAUDON (pouvoir à Florence VAPPEREAU), Francis PLE (pouvoir à Pascal POMMIER),

Etaient aussi présents : Pierre LAROCHE, Directeur Général des Services ; Carine JURETIG, Instructeur du service Autorisation du Droit des Sols ; Steven MOINE, Chargé de Communication, Marinette MESSIAS, Agent Administratif et Financier,

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT.

1. Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de télémedecine (délibération n° 2020-04-12_18)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de télémedecine avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

2. Tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing (délibération n° 2020-04-12_19)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing comme suit :

	Tarifs
E mplacement	
E mplacement (par jour)	3,20
Caution	96,00
F luides	
E au (m ³)	2,55
É lectricité (kWh)	0,15
Retenues forfaitaires en cas de dégradations	
B loc sanitaire	
Loquet WC et douche	3,05
Cadenas extérieur	22,50
Clé cadenas extérieur	5,00
Clé n° 455 poignet compteur	2,00
Tuyauterie - plomberie	40,00
Robinet et pommeau	300,00
Chasse d'eau	200,00
Robinet lavabo	150,00
WC	280,00
Chauffe-eau	500,00
Porte	500,00
Serrure	380,00
Douche	200,00
Mitigeur douche	145,00
Bac à laver	300,00
É clairage	50,00
Graffiti	100,00
E mplacement	
Nid de poule	30,00
Compteur eau ou électricité	900,00
Prise d'eau	100,00
Prise électricité	100,00
E spaces extérieurs	
Clôture (ml)	100,00
Portail	3 000,00

Article 2 : PRÉCISE que ces tarifs demeurent applicables jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

3. **Tarification des accueils de loisirs sans hébergement (délibération n° 2020-04-12_20)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour les familles résidant une commune membre ou dont l'un des parents travaille sur le territoire de la communauté de communes comme suit :

Tranche de revenu mensuel	Tarif par enfant et par jour		
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	Au-delà de 2 enfants à charge
1 067 <	6,50	6,00	5,50
1 068 - 1 999	8,50	8,00	7,50
2 000 - 2 999	10,50	10,00	9,50
3 000 - 3 999	12,50	12,00	11,50
> 3 999	14,50	14,00	13,50

Article 2 : FIXE le tarif extérieur applicable aux autres familles à 28,00 € par enfant et par jour ;

Article 3 : PRÉCISE que ces tarifs demeurent applicables jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

4. **Tarifification de la plate-forme de stockage (délibération n° 2020-04-12_21)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE le tarif d'occupation de la plate-forme de stockage de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing à 3 600,00 € par mois ;

Article 2 : PRÉCISE que ce tarif demeure applicable jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

5. **Subvention à l'association de l'Office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing (délibération n° 2020-04-12_22)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 000,00 € à l'association de l'office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing pour l'année 2021.

6. **Taux de cotisation foncière des entreprises (délibération n° 2020-04-12_23)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, le taux de la cotisation foncière des entreprises à 22,05 %.

7. **Taux des taxes foncières (délibération n° 2020-04-12_24)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, les taux des taxes foncières comme suit :

- TFB : 2,00 %,
- TFNB : 2,00 %.

8. **Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) (délibération n° 2020-04-12_25)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères

(SIRMOTOM) à 13,01 % pour la zone unique correspondant aux communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone unique	Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 369 176,00	13,01 %	178 116,11
	Vaux-sur-Lunain	226 468,00		29 461,22
	Villebéon	453 516,00		58 997,90
TOTAL		2 049 160,00		266 575,22

9. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien (délibération n° 2020-04-12_26)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien comme suit :

- o Zone 1 (Arville) : 7,54 %,
- o Zone 2 (Ichy) : 13,86 %,
- o Zone 5 (Obsonville) : 10,66 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone 2	Arville	175 779,00	7,54%	13 253,74
Zone 7	Ichy	137 128,00	13,86%	19 005,94
Zone 9	Obsonville	108 996,00	10,66%	11 618,97
TOTAL		421 903,00		43 878,65

10. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) (délibération n° 2020-04-12_27)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) à 14,97 % pour la zone unique correspondant aux communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone unique	Beaumont-du-Gâtinais	1 067 662,00	14,97%	159 829,00
	Gironville	152 429,00		22 818,62
TOTAL		1 220 091,00		182 647,62

11. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing (délibération n° 2020-04-12_28)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, pour l'année 2021, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing comme suit :

- o Zone 1 (Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Égreville, Maisoncelles-en-Gâtinais et Mondreville) : 14,20 %,
- o Zone 2 (Poligny et Souppes-sur-Loing) : 13,90 %,
- o Zone 5 (Château-Landon et La Madeleine-sur-Loing) : 11,70 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone 1	Aufferville	458 172,00	14,20%	65 060,42
	Bougligny	597 994,00		84 915,15
	Bransles	513 561,00		72 925,66
	Chaintreaux	814 268,00		115 626,06
	Chenou	295 901,00		42 017,94
	Égreville	2 232 624,00		317 032,61
	Maisoncelles-en-Gâtinais	112 569,00		15 984,80
	Mondreville	292 663,00		41 558,15
	Sous-total	5 317 752,00		755 120,78
Zone 2	Poligny	910 693,00	13,90%	126 586,33
	Souppes-sur-Loing	5 375 029,00		747 129,03
	Sous-total	6 285 722,00		873 715,36
Zone 5	Château-Landon	3 221 962,00	11,70%	376 969,55
	Madeleine-sur-Loing (La)	334 788,00		39 170,20
	Sous-total	3 221 962,00		416 139,75
TOTAL		14 825 436,00		2 044 975,89

12. Budget primitif 2021 du budget principal (délibération n° 2020-04-12_29)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (40 voix pour, 1 abstention) des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 10 379 506,13 €, se présentant de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	8 746 881,68 €	6 538 522,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		2 208 359,68 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	8 746 881,68 €	8 746 881,68 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Crédits d'investissement au titre du présent budget	1 490 000,00 €	1 632 624,45 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	17 714,40 €	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 910,05 €	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 632 624,45 €	1 632 624,45 €
	TOTAL DU BUDGET	10 379 506,13 €	10 379 506,13 €

13. Budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2020-04-12_30)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places », équilibré en recettes et en dépenses.

14. Convention-cadre de partenariat inter-consulaire avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Île-de-France (délibération n° 2020-04-12_31)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention-cadre de partenariat inter-consulaire avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Île-de-France ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

15. Convention « aide au logement temporaire 2 », dite « ALT 2 », avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing (délibération n° 2020-04-12_32)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention « aide au logement temporaire 2 », dite « ALT 2 », avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing, pour une durée d'un an ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout avenant qui interviendrait ultérieurement en raison de la modification tarifaire et tous les documents y afférents.

16. Convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune d'Aufferville (délibération n° 2020-04-12_33)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune d'Aufferville ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

17. Convention de délégation de gestion des accueils de loisirs sans hébergement avec les communes de Beaumont-du-gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing (délibération n° 2020-04-12_34)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Beaumont-du-Gâtinais ;

Article 2 : APPROUVE la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux ;

Article 3 : APPROUVE la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Souppes-sur-Loing ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

18. Création de postes (délibération n° 2020-04-12_35)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE un emploi non permanent à temps complet pour une durée déterminée de neuf mois pour le service développement économique ;

Article 2 : CRÉE un emploi permanent à temps complet défini comme suit :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif (catégorie C)

Grades : adjoint administratif (échelle C1), adjoint administratif 2ème classe (échelle C2) et adjoint administratif 1ère classe (échelle C3)

Article 3 : PRÉCISE qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant des mêmes catégories et justifiant des qualifications nécessaires et/ou d'une expérience similaire ;

Article 4 : PRÉCISE que ces emplois feront l'objet d'une réactualisation du tableau des effectifs lors de la séance du conseil communautaire suivant les recrutements effectués ;

Article 5 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Article 6 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean -Jacques HYEST

